

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2017

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 446)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 208

présenté par

M. Huyghe, Mme Corneloup, M. Dive, M. Gosselin, Mme Lacroute, Mme Louwagie,
M. Straumann, Mme Trastour-Isnart, M. Viala et M. Jean-Pierre Vigier

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« et des mutuelles étudiantes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par leur investissement dans la prévention et en conduisant régulièrement des enquêtes santé, les mutuelles étudiantes sensibilisent, depuis près de 50 ans, les jeunes à la notion de bien-être et de capital santé et jouent un rôle primordial de lanceurs d'alerte, auprès des pouvoirs publics, sur la santé étudiante. Les mutuelles étudiantes ont ainsi développé une expertise fine en matière de prévention et d'éducation à la santé, et jouissent d'une forte légitimité auprès de la population jeune. Les mutuelles étudiantes ont ainsi développé une expertise fine en matière de prévention et d'éducation à la santé et jouissent d'une forte légitimité auprès de la population jeune.